



Vote par correspondance à la Chambre du travail (AK) 2024

Voici comment voter avec la carte de vote



Vienne, du 10 au 23 avril 2024

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE: SIMPLE ET ESSENTIEL



**Les élections de l'AK à Vienne
auront lieu du 10 au 23 avril 2024.**

QUEL EST LE BUT DE CETTE ÉLECTION ?

En tant que membre de l'AK, vous élisez tous les cinq ans dans votre État fédéré votre représentation politique : le Parlement des travailleuses et des travailleurs. Ainsi, les membres décident du programme politique de l'AK pour les cinq années à venir. Grâce à votre voix, vos intérêts seront mieux représentés et mieux défendus au sein de l'AK.

POURQUOI DOIS-JE VOTER?

En tant qu'organe de représentation de vos intérêts, l'AK s'engage en faveur de la justice sociale dans le monde du travail. Qu'il s'agisse de la protection des travailleurs et des travailleuses, de la formation professionnelle ou de la lutte contre le chômage, l'AK est à vos côtés. Prévenez aussi vos collègues de la tenue des élections de l'AK. Chaque voix compte et vous protège en tant que travailleuse ou travailleur.

COMMENT VOTER?

Dans l'idéal, tous les membres de l'AK peuvent voter directement sur leur lieu de travail. Vous n'en avez pas la possibilité? Aucun souci, le vote par correspondance vous permettra de soumettre votre voix en toute simplicité.

Vous recevrez votre carte de vote accompagnée d'une notice d'utilisation par courrier à compter du 29 mars 2024. Veuillez remplir cette carte de vote et la retourner sans délai. Vous pouvez également voter personnellement dans l'un des bureaux de vote publics.

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE – SIMPLE COMME BONJOUR:



QUAND PUIS-JE VOTER?

Vous serez indépendant(e) ou prestataire libéral(e) au 3 janvier 2024 (date de référence)? Alors vous êtes automatiquement habilité(e) à voter.

Vous serez apprenti, employé à temps partiel, en congé sans solde, en service civique ou de présence, ou sans emploi depuis 12 mois au maximum au 3 janvier 2024 (date de référence)? Alors vous pouvez demander à être inscrit(e) sur la liste électorale. Le bureau des élections de l'AK vous en informera en temps voulu, par écrit.

QUELLES DATES DOIS-JE RETENIR?

- Envoi de la carte de vote: à compter du 29 mars 2024
- Retour de la carte de vote: immédiatement après l'avoir reçue et remplie
- Vote dans les bureaux de vote publics: du 10 au 23 avril 2024
- Dernier jour de l'envoi par courrier: 23 avril 2024 (le cachet de la poste faisant foi)

MENTIONS LÉGALES

Rédacteur, éditeur et producteur:

AK Vienne, bureau des élections, 1040 Vienne, Plöbllgasse 13

Publication conformément au § 25 MedienG

(Loi autrichienne sur les médias):

wien.arbeiterkammer.at/impressum

Photo de titre: ©Andrey Popov - Adobe Stock

Graphismes: Andreas Kuffner

Impression: Bösmüller Print Management, 2000 Stockerau

HOTLINE ÉLECTIONS AK

01/501 570

Du lundi au vendredi de 7h 30 à 17h 30

akwahl@akwien.at
wien.arbeiterkammer.at

**Seule une AK forte
peut garantir que vos intérêts sont
représentés efficacement.**

Allez voter!

AK



#deineStimme für deine Arbeiterkammer